

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – DÉFINITION

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes Conditions Générales, la signification suivante :

« PRODUITS » désigne l'ensemble des produits vendus par la société AXUP et notamment

- . Matériel informatique et télécom
- . Licences logicielles
- . Prestations de services (installation, paramétrage, dépannage, formation, conseil, ...)

« LIVRAISON » désigne la première présentation des PRODUITS commandés par le CLIENT à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande.

Article 2 – OBJET

Les présentes Conditions Générales régissent la vente par la société AXUP à ses CLIENTS des PRODUITS.

Article 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le CLIENT accepte expressément les présentes conditions générales de vente en passant commande.

Article 4 – COMMANDES

Chaque produit commandé par le Client donnera lieu à la signature des documents contractuels suivants :

- un Bon de Commande détaillant les produits vendus et mentionnant le délai et les conditions de livraison,
- les présentes conditions générales de vente

Le VENDEUR se réserve la possibilité de demander un acompte correspondant à 30% du prix total HT des prestations de services commandées et/ou des produits vendus lors de la signature du Bon de commande.

Article 5 – PAIEMENT

Le paiement intervient à réception de la facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Les factures de AXUP sont établies sous format papier ou électronique sur une base mensuelle. Ces factures seront conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et, à ce titre notamment, aux dispositions des articles L 441-9 du Code de Commerce et 242 nonies de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Toute échéance non respectée donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros dès le premier jour de retard.

Le non-paiement, total ou partiel, par le Client d'une facture 15 jours après sa date d'émission emportera immédiatement et automatiquement exigibilité de l'ensemble des factures échues ou non échues.

Article 6 – RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

Le VENDEUR reste le propriétaire des PRODUITS livrés jusqu'à leur complet paiement par le CLIENT.

En revanche tous les risques de perte ou de dommage des PRODUITS faisant l'objet de la réserve de propriété, ainsi que des risques de dommage qu'ils pourront entraîner sont transférés au CLIENT au moment de la réception par lui, ou par un tiers désigné par lui autre que le transporteur, des risques

Article 7 – LIVRAISON

Les livraisons des produits commandés sont effectuées soit :

- par transporteur type COLISSIMO ou CHRONOPOST dès lors que la vente ne doit s'accompagner d'aucune installation ou mise en route

Le VENDEUR ne saurait être tenu pour responsable de quelque détérioration que ce soit du produit à partir de la remise de celui-ci au transporteur choisi.

- par le VENDEUR dès lors qu'une installation ou mise en route du PRODUIT est vendue conjointement au PRODUIT

Article 8 – CONFORMITE

Le VENDEUR est tenu de livrer un PRODUIT conforme au bon de commande.

En cas d'impossibilité matérielle de livrer le PRODUIT commandé, le VENDEUR informera le CLIENT et lui proposera un PRODUIT similaire. Le CLIENT sera libre d'accepter ou non la modification qui donnera lieu à signature d'un nouveau bon de commande.

Article 9 – RESPONSABILITÉ - GARANTIE

La responsabilité du VENDEUR ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles imputable au CLIENT, notamment lors de la commande.

Le VENDEUR ne pourra être tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie par l'article 1218 du code civil et la jurisprudence des Tribunaux.

Les délais de livraison ou d'exécution des prestations sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, une indemnité quelconque ou l'application de pénalités de retard.

En raison de sa qualité de revendeur la société AXUP ne doit aucune garantie contractuelle quant aux produits vendus. La garantie contractuelle accordée par le fabricant n'engage que celui-ci.

Le VENDEUR n'est tenu à aucune indemnisation envers le CLIENT ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts, de dommages provenant d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par Le CLIENT.

Sauf indication particulière au niveau de la commande ou extension de garantie vendue, la garantie des matériels vendues est de 2 ans.

La garantie ne couvre pas les remplacements ni les réparations qui résulteraient de l'usure anormale des appareils, de détériorations ou d'accidents provenant de la négligence, de défaut d'utilisation ou d'entretien, de dégâts causés par un sinistre, de manipulation ou d'utilisation non conforme aux spécifications du VENDEUR ou du fabricant.

Article 10 - DONNÉES PERSONNELLES

Le VENDEUR collecte des données personnelles concernant ses Clients.

Les données collectées par le VENDEUR sont utilisées afin de traiter les commandes, gérer le compte du CLIENT, analyser les commandes et plus généralement répondre aux besoins du client.

Les données du CLIENT sont conservées confidentiellement par le VENDEUR pour les besoins du contrat, de son exécution et dans le respect de la loi.

Les données peuvent être communiquées, en tout ou partie, aux prestataires de services du VENDEUR intervenant dans le processus de commande et de livraison.

Le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition (pour des motifs légitimes) et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en adressant un courrier électronique à l'adresse : service.client@axup.fr ou un courrier à l'adresse postale : SAS AXUP, BP 18075, 715 CHEMIN DU CHAI 30932NIMES CEDEX.

Le CLIENT doit justifier de son identité en adressant au VENDEUR une photocopie de sa pièce d'identité.

Article 11 - RÉCLAMATIONS

Le VENDEUR met à la disposition du CLIENT un « Service téléphonique Client » au numéro suivant : 04 66 68 00 00.

Toute réclamation écrite du CLIENT devra être transmise à l'adresse suivante : SAS AXUP, BP 18075, 715 CHEMIN DU CHAI 30932NIMES CEDEX.

Article 12 - VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal invalidant une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales ne saurait affecter la validité des autres clauses.

Toutes conditions non expressément traitées dans les présentes seront régies conformément à l'usage du secteur du commerce aux particuliers, pour les sociétés dont le siège social se situe en France.

Article 13 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales pourront être modifiées et mises à jour par le VENDEUR à tout moment. Les Conditions applicables sont celles en vigueur au moment de la validation du bon de commande.

Article 14 - COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales ainsi que les relations entre le CLIENT et le VENDEUR sont régies par le droit français.

Tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des relations contractuelles entre les parties sera soumis au Tribunal de Commerce de de Nîmes.